

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS
Abonnement : Canada \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. VII.

1 JUILLET 1908

No. 13

SOMMAIRE—L'enseignement catholique—Vrais catholiques—Un évêque sans évêché et sans cathédrale—Lettre d'un colonisateur de l'Ouest (suite et fin)—Récompense bien gagnée—La bonté de Pie X—L'électricité dans les églises—Ding ! Dang ! Dong !

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE.

(*La Patrie*, 8 juin 1908.)

Nous lisons dans le dernier numéro du *Correspondant* un article fort bien fait sur l'enseignement catholique et les livres d'écoles. L'auteur nous met sous les yeux le travail admirable accompli par nos coreligionnaires de France depuis que le cabinet Combes a, d'un trait de plume, aboli les écoles catholiques et en a dispersé le personnel enseignant.

La plupart des 20,000 écoles catholiques, fermées par la violence, renaissent d'elles-mêmes par un reste de liberté. Les religieux et les religieuses, pour ne pas rompre avec leur vocation sublime et les religieuses, pour ne pas rompre avec leur vocation sublime d'éducation populaire, ont accepté, par amour pour le peuple, les risques d'une existence nouvelle, sans soutien, sans famille, sans sécurité du lendemain.

Deux ans après, en 1904, l'inspecteur général du ministère de l'instruction publique constatait que la fréquentation des écoles catholiques s'était élevée de 1,100,000 à 1,350,000 enfants.

Le budget total des écoles catholiques, à raison de 25 à 30 francs par élève, représente une dépense annuelle de 25 à 40 millions de francs, versés volontairement, sans aucune contrainte et avec cet objectif unique d'arracher aux conséquences de l'impunité officielle les générations qui poussent.

En face de la résolution arrêtée du pouvoir de déchristianiser la France, nos coreligionnaires ont senti le besoin de réformer leurs livres d'écoles, parce qu'ils n'opposent pas à la mentalité laïque créée par ceux des écoles publiques une mentalité vraiment catholique. Ils ont compris qu'il importe de former de bons citoyens et pour y parvenir, d'armer les enfants, dès les bancs de l'école, contre les erreurs

non seulement religieuses, mais encore historiques, sociales, économiques, avec lesquelles ils se trouveront aux prises, le lendemain de l'école, dès l'apprentissage, aux champs, à l'atelier, à la caserne, et dont on se servira pour détruire en eux, jusqu'à la foi de leur première jeunesse.

Les sectaires accusent l'Eglise de tenir la jeunesse dans l'ignorance, de fermer son intelligence aux lumières de la raison et du progrès. Quel stupide mensonge, quelle odieuse calomnie ! C'est pourquoi ils cherchent à détruire la bienfaisante influence religieuse et à la remplacer par la suprématie de l'Etat.

M. G. de la Guillonnière, dans sa remarquable étude que nous analysons, dénonce en ces termes le rôle despotique et déprimant que l'Etat veut s'accaparer dans l'instruction populaire :

La loi, seule infaillible et seule souveraine, intervenant dans tous nos actes, organisant le culte pour le transformer en un rouage administratif de l'Etat, se substituant à l'autorité des pères et mères de famille, pour régler l'éducation des enfants, mis tous ainsi au rang d'enfants de l'Assistance publique, supprimant en même temps les devoirs envers les vieillards et les pauvres que tous, également, l'Etat prend en charge, écrasant les initiatives les plus louables, les empêchant de se développer et de se dépenser sous une autre forme que celle qu'elle a fixée elle-même et les remplaçant par un fonctionnarisme aussi opprimant pour l'ensemble du pays que servile envers le pouvoir, confisquant, à son profit, les charités particulières et proscrivant en bloc tous les dévouements qui cherchent à se consacrer à des œuvres, devenues toutes institutions d'Etat : telle est la conception moderne qui n'admet plus d'autres devoirs que ceux envers l'Etat. Il faut faire comprendre aux enfants, toujours à l'aide d'exemples, que la loi ainsi comprise est une loi paternelle et non une loi française.

« Il importe tout d'abord de mettre en lumière que l'Eglise catholique seule a apporté au monde la distinction entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Jusqu'à sa venue sur la terre, ces deux pouvoirs étaient confondus dans la même main, celle du chef de l'Etat, et se traduisaient par la pire des tyrannies. Les nations les plus civilisées d'alors, les Grecs, les Romains et même le peuple juif, ne connaissaient pas d'autre système de gouvernement. Le souverain était en même temps chef de la religion, maître des âmes tout autant que des corps, dispensateur de toute vérité, régulateur de toutes les pratiques religieuses. Il avait droit de vie et de mort sur tous ses sujets, comme le chef de la famille sur sa femme et sur ses enfants, comme le maître sur ses esclaves.

« Grâce à l'Eglise, un nouveau code s'imposa à la constitution des Etats sous cette formule tracée par Dieu lui-même : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » Respect de la loi

civile: voilà ce que catholiques, nous avons le devoir d'enseigner à nos enfants et de pratiquer nous-mêmes. Respect de notre foi, de notre culte et de nos convictions: voilà ce qu'en échange de notre obéissance aux lois du pays, nous avons le droit d'exiger de ceux qui nous gouvernent.

"Telle est l'œuvre exclusive de l'Église, et tous les peuples qui se sont séparés d'elle, sont retombés, au préjudice de leur liberté, sous la puissance sans contrôle de chefs civils en même temps que religieux.

"Lorsqu'on nous parle de l'infailibilité de la loi civile, sachons répondre: la loi civile, même votée par le nombre, est loin d'être infailible et, par cela même qu'elle se réforme, elle avoue qu'elle peut se tromper. Une seule est immuable, c'est la loi religieuse. Chaque fois que la loi civile, très nécessaire lorsqu'elle demeure dans son rôle d'organisatrice des services publics, de la défense du territoire, de l'ordre à l'intérieur, de la levée des impôts, a entrepris d'étendre la main sur la constitution providentielle de la famille aussi bien que sur l'exercice du culte, elle a travaillé contre la société même à laquelle elle avait mission d'assurer vie et prospérité.

Nous livrons à la méditation de nos lecteurs ces hautes considérations de l'auteur.

Nous avons entrepris d'améliorer notre système d'enseignement. Veillons scrupuleusement à ce que les théories dangereuses des sectaires, des impies et des athées qui gouvernent aujourd'hui notre ancienne mère-patrie, ne s'introduisent pas dans notre organisation scolaire.

Plaçons l'instruction à la disposition des foules, augmentons le nombre de nos écoles de tout grade, fortifions le personnel enseignant et rémunérons mieux ses inappréciables services. Mais gardons-nous de toute innovation propre à briser l'harmonie féconde qui existe ici entre l'Église et l'État.

C'est en s'appuyant l'un sur l'autre, en secondant mutuellement leurs efforts, que l'Église et l'État ont fait de nous un peuple robuste, moral et sain, respectueux des lois, ami de l'ordre et du progrès.

Barrons le chemin aux novateurs et aux théoriciens pervers qui cherchent à nous engager dans des aventures dont les conséquences ne sauraient qu'être funestes à notre foi et à notre existence nationale!

VRAIS CATHOLIQUES

En Hollande, sur une population nationale d'un peu plus de 5,000,000, les catholiques n'atteignent actuellement, que le chiffre de 1,800,000. Ils ne forment donc pas les deux cinquièmes de la population dont la majorité est protestante. Cependant, malgré leur infériorité numérique, grâce à leur activité et à leur union, ils ont cessé d'être

opprimés; ils ont même recouvré peu à peu une liberté dont seraient jaloux leurs coreligionnaires d'autres pays, en apparence plus favorisés, et ils en sont, de plus, arrivés à posséder une influence notable sur la direction des affaires publiques. Un journal libéral va même jusqu'à dire que "tous les atouts sont du côté de la coalition chrétienne et que l'avenir lui appartient." Et dans le parti au pouvoir, les catholiques ont réussi à s'assurer une position si solide que c'est en définitive d'après leurs propres principes que se gouverne, aujourd'hui, un pays en majeure partie protestant.

Ce résultat ne s'est pas produit instantanément. Il est le fruit de cinquante années de luttes opiniâtres, d'organisation politique et sociale, d'alliances sages et durables, en un mot, d'un demi siècle d'efforts incessants, parfois héroïques d'une minorité qui ne voulait pas laisser écraser ses droits sous la loi brutale du nombre. Grave leçon donnée à d'autres pays, y compris le nôtre ! Les minorités, quand elles savent vouloir, peuvent toujours se soustraire à l'écrasement. Là où les catholiques savent se grouper autour d'un homme de caractère, s'assurer des alliances dans les parties saines de la nation, non seulement ils feront respecter leurs droits, mais dans des cas ils pourront s'imposer comme arbitres de la situation, ainsi que le font de nos jours les catholiques hollandais.

Ne l'oublions pas; c'est l'union qui fait la force !

UN EVEQUE SANS EVECHE ET SANS CATHEDRALE.

Le 14 décembre 1860, la cathédrale et l'évêché de St-Boniface devenaient la proie des flammes. Mgr Taché était alors absent, en mission dans le Nord, à plusieurs centaines de lieues de St-Boniface. Le 23 février 1861, après un voyage de 55 jours de marche (en raquettes et en traîne à chiens) après avoir passé 44 nuits à la belle étoile, il revoyait St-Boniface. L'établissement prospère qu'il avait quitté quelques mois auparavant n'était plus qu'un monceau de ruines. Cette épreuve, le grand apôtre l'accepte avec résignation; mais sentant le besoin de déverser le trop plein de son cœur dans un cœur, ami, il écrit à Mgr Bourget, évêque de Montréal:

Monseigneur,

Votre Grandeur m'a demandé de lui fournir quelques renseignements sur les épreuves et les malheurs que la Providence a fait peser sur le diocèse de St-Boniface de la Rivière-Rouge. Si je n'écoutais que mon inclination à mon égard, je garderais certainement le silence. Je serais tenté de croire qu'il a été déjà trop question de nous; je craindrais d'être indiscret ou importun. Cependant, les généreuses et honorables sympathies que je rencontre chaque jour m'encouragent; elles me prouvent jusqu'à l'évidence que Votre Grandeur avait raison de me dire que le troupeau qui a l'avantage de l'avoir pour pasteur

ne se lasse pas de courir dans les voies de la charité, qu'il est toujours prêt à soulager les infortunes et à consoler les malheureux. Je me rends donc, Monseigneur, à l'invitation de Votre Grandeur, et, au risque même de répéter des choses déjà plus d'une fois racontées, je résume l'histoire de nos malheurs depuis quelques mois.

M. Goiffon, Missionnaire du diocèse de St-Paul, aux Etats-Unis, était allé visiter le digne Prélat qui dirige cette église presque naissante. Au mois d'octobre, le bon prêtre s'en retournait dans sa mission. Fort des encouragements et des secours qu'il avait reçus, il allait, tout joyeux, reprendre ses travaux apostoliques. Il lui tardait de revoir ses chères Missions de Pimbina et de St-Joseph, ce petit peuple qu'il avait laissé sans pasteur, et qui pourtant a un si grand besoin de secours religieux.

Dans l'ardeur de son zèle, ne calculant pas assez les difficultés, M. Goiffon, impatient d'arriver plus vite, se sépara de ses compagnons de voyage et prit les devants. Le 3 novembre, seul au milieu des prairies, sans abri, il fut assailli par une furieuse tempête. Un vent aussi froid que violent soulevait la neige en tourbillons épais. Les habits de M. Goiffon, mouillés par la pluie de la veille, se glacèrent bientôt; il chemina pourtant ainsi tout le jour. Le malaise et la souffrance qu'il endura pendant cette triste journée furent tels, qu'il ne sut pas même distinguer le moment où ses deux pieds se gelèrent. Son cheval, épuisé de fatigue, pouvait à peine se mouvoir, et, à la tombée de la nuit, le Missionnaire, craignant de s'égarer, dut songer à descendre de sa monture pour attendre le retour de la lumière. A peine à terre, il s'aperçut que ses jambes glacées et passa là quatre jours et cinq longues nuits, incapable de se mouvoir, sans feu, n'ayant d'autre abri ou couverture qu'une peau de buffle couverte de neige et de glace. Sentant ses forces s'épuiser faute d'alimentation, le courageux Missionnaire fut réduit à détacher quelques lambeaux de chair du cadavre de son cheval, mort de froid et de fatigue, et à manger cette affreuse nourriture toute crue et ensanglantée. Le 8 au matin, il fut trouvé dans cette situation par MM. Pritchard, qui se rendaient à la Rivière Rouge et qui lui donnaient tous les secours possibles dans l'état de dénûment où ils étaient eux-mêmes. A Pimbina, M. Goiffon fut accueilli par M. J. Rolette, qui, pendant près de trois semaines, le traita avec une charité et une générosité au-dessus de tout éloge. Ce n'est que là que M. Goiffon comprit toute la gravité de ce terrible accident; ce n'est que le troisième jour après son arrivée à Pimbina qu'il put en calculer les pénibles conséquences. Alors, mais alors seulement, ses deux pieds se dégelèrent; les chairs tombant en putréfaction, lui causèrent des douleurs atroces.

Les Missionnaires de St-Boniface, en apprenant ce malheur, en-

voyèrent de suite quérir M. Goiffon. Le mauvais état des chemins ne permit pas au patient de se rendre immédiatement aux vœux de ses confrères; ce n'est que le 26 qu'il put se mettre en route, et le 28 il arrivait à l'évêché. Un sentiment profond de compassion saisit le cœur de tous ceux qui virent le pauvre Missionnaire. Les médecins donnèrent quelques jours de repos au malade. Le 3 décembre, ils lui firent subir l'amputation de sa jambe droite; ils attendaient qu'il eût recouvré un peu de force pour lui retrancher au moins une partie du pied gauche, lorsque la rupture d'une artère occasionna une perte considérable de sang qui acheva d'épuiser le malade. Le 13 au soir, les médecins déclarèrent qu'il n'y avait plus d'espoir de le sauver. Les prêtres de St-Boniface et même toute la population étaient dans l'affliction. Les souffrances de M. Goiffon avaient excité les plus vives sympathies. Quant à lui, calme, résigné, heureux d'être le martyr de son zèle, il attendait le trépas avec une force d'âme et un courage qui étonnèrent tous ceux qui en étaient les témoins.

Tout était triste et silencieux dans l'évêché de St-Boniface, lorsque, le 14, vers dix heures du matin, un cri de détresse se fait entendre: Au feu!... au feu!... A peine ce triste signal est-il donné, que les RR. PP. Mestre et Simonet se précipitent dans la chambre de M. Goiffon, et, malgré les réclamations du malade qui demande; "qu'on le laisse plutôt brûler pour sauver quelque objet précieux;" ils saisissent les matelas sur lesquels il repose, et, en tâtonnant à travers des appartements déjà remplis d'une fumée épaisse, ils parvinrent à arracher le malheureux Missionnaire aux flammes qui faillirent le consumer tous les trois. Sortis de la maison, les prêtres veulent y rentrer pour prendre au moins quelques couvertures afin de protéger le cher malade contre un froid de 25 degrés, mais impossible. Déjà les flammes sortaient par toutes les issues; on ne put pas même leur arracher une couverture, en sorte que M. Goiffon fut sur le point d'être gelé à mort pendant qu'on le transportait à l'hôpital. Admirable disposition de la Providence! le froid arrêta l'hémorrhagie, et M. Goiffon fut délivré du danger de la mort.

Un vieillard aveugle, fils d'un Canadien du nom de Ducharme, fut dévoré par l'élément destructeur. Bien des Canadiens infirmes et âgés terminent à la Rivière Rouge leur carrière mortelle, dans la misère et la souffrance. L'évêque de St-Boniface, non content de gémir sur le sort de ses infortunés compatriotes, voulait les soulager; il s'apprêtait à ouvrir un asile où seraient recueillis ces pauvres malheureux. L'aveugle Ducharme était logé à l'évêché en attendant la construction de cet asile. Dieu sait quand cette œuvre si belle et si utile pourra se réaliser.

Cependant l'alarme avait été donnée; le tocsin avait fait entendre ses sons lugubres; une foule immense se rendit sur le lieu du si-

nistre: mais tous les efforts furent inutiles. Les flammes avaient tellement envahie tous les appartements de la demeure épiscopale, qu'il fut impossible de soustraire le moindre objet. Quelques ornements et vases sacrés furent sauvés, grâce à la Sœur Gosselin, qui avait le soin de la sacristie et qui s'y précipita à trois reprises, bravant ainsi le danger qui la menaçait. De l'évêché, les flammes se communiquèrent à la cathédrale, et bientôt le plus bel édifice de tout le territoire de la Baie d'Hudson ne fut plus qu'une masse de feu. Après deux heures de douloureuse angoisse, ceux qui contemplaient cet affreux spectacle n'aperçurent plus que des ruines et des cendres fumantes.

Le 30 mai, le feu se déclara dans une grange appartenant aux Sœurs de la Charité; un vent violent le communiqua aux dépendances de l'évêché épargnées le 14 décembre. Les secours furent presque inutiles, et quatre bâtiments où se trouvaient bien des objets précieux, furent complètement réduits en cendres.

Ces deux incendies ont complètement détruit l'établissement épiscopal de St-Boniface. Mgr Provencher, premier apôtre de la Rivière-Rouge, dont les œuvres ne sont pas assez connues, dont la mémoire ne sera jamais assez bénie, avait consacré les trente-cinq années de son apostolat à la formation de cet établissement. A force de travail, de sacrifices, de privations, aidé de l'œuvre si sublime de la Propagation de la Foi et de quelques amis du Canada, le premier Evêque de St-Boniface avait réussi à construire une église qui faisait l'étonnement des étrangers et l'orgueil de la population catholique de ce diocèse; une maison vaste et commode; une bibliothèque riche, du moins pour le pays; un mobilier qui, quoique modeste, permettait d'exercer convenablement l'hospitalité et de faire le bien; les dépendances nécessaires à une grande ferme: tout cela est pour ainsi dire anéanti. De l'église, il ne reste que des pans de murs calcinés; de la maison, il ne reste rien; du mobilier, pas une chaise; de la garde-robe de l'Evêque, de ses Prêtres, des domestiques, pas une épingle; de la bibliothèque, pas un volume; des archives, registres et autres documents précieux, pas une feuille de papier. Les dépendances ont eu le même sort; tout est perdu, tout est détruit. Rien n'était assuré. Que l'on juge de la grandeur de la perte! Puis, souffrez, Monseigneur, que je le dise, que l'on juge de mon émotion, lorsque, le 23 février, après un voyage de cinquante-cinq jours de marche en hiver, après quarante-quatre nuits passées dehors, à la belle étoile, pendant la saison rigoureuse, je revoyais St-Boniface, je m'agenouillais au milieu de ces ruines, que l'incendie du 14 décembre avait mises à la place d'un établissement prospère!

Ces pertes immenses ont été subies à la Rivière-Rouge; on connaît la distance des lieux, la difficulté des communications, la pauvreté nécessaire d'une population ainsi placée. Le seul fait de l'éloigné-

ment est une cause de gêne et de souffrance. D'ailleurs, la destruction de l'établissement épiscopal de la Rivière-Rouge n'est pas, cette année, la seule épreuve que la Providence ait réservée à cette petite mais intéressante colonie. L'inondation a plongé le pays dans la misère la plus profonde. Le désir qu'avaient les catholiques de venir en aide à leur premier Pasteur, se trouve en grande partie paralysé par les pertes énormes qu'ils ont subies eux-mêmes et la pauvreté extrême à laquelle un grand nombre a été réduit par cet autre fléau.

Que devait faire l'Evêque de St-Boniface dans ces fâcheuses circonstances, en face de tant de ruines, à la vue de tant de maux, accablés les uns sur les autres, en si peu de temps et avec des circonstances si funestes. Comme chrétien, il n'a pas autre chose à faire qu'à baiser la main qui le frappe, à bénir la volonté sainte qui l'éprouve, à adorer la justice miséricordieuse qui le châtie, aussi dans la sincérité de son âme, dit-il à Dieu: *Bonum mihi quia humiliasti me.* Je le sens, Monseigneur, Dieu n'a pas trouvé en mon cœur ce degré d'abnégation qu'il exige de ses Pontifes; il a fait souffler sur mon âme le vent brûlant de l'affliction qui devait y consumer tout ce qui tient trop à la terre. Aussi j'ai assez senti mon indignité pour être forcé de comprendre la juste cause de ce terrible châtiment, de cette cruelle épreuve. Cependant j'ai dû m'écrier: *Parce, Domine, parce populo tuo.* Puis, comme je ne suis pas le seul à souffrir, j'ai dû songer à réparer nos pertes.

Comme mon vénérable prédécesseur, je suis convaincu qu'une belle église est nécessaire à la Rivière-Rouge. Nécessaire pour les catholiques, qui, sans cela, sont privés du secours puissant qu'offre à leur foi le grand spectacle de nos cérémonies religieuses. Nécessaire au milieu d'une population mixte, afin, même extérieurement, de procurer à l'Épouse de Jésus-Christ le triomphe de la supériorité. Nécessaire pour les pauvres sauvages de l'immense diocèse de St-Boniface, qui, sans ce point brillant, vers lequel ils dirigent leurs regards, subiraient quelquefois une fâcheuse impression, lorsque les ministres de l'erreur veulent leur persuader que le catholicisme n'est pas la religion véritable, parce que, disent-ils, elle est la religion des pauvres; ce qui est très vrai dans le diocèse de St-Boniface surtout. Les malheureux Indiens souffrent tant de leur indigence qu'ils ne croient que difficilement à la divinité de la pauvreté de la Crèche. Aussi, je suis intimement persuadé que la religion perdrait beaucoup, que ses intérêts les plus chers seraient compromis, si les choses en demeuraient où elles en sont maintenant; si tout notre passé restait à l'état de ruines; si ces cendres, durcies par l'inondation, n'étaient pas remuées pour en tirer quelque chose qui atteste la puissance du catholicisme, même dans les circonstances les moins favorables. Ce sont ces motifs qui m'ont déterminé à presser la construction de ma cathédrale. Quel-

que pieux, quelque nécessaire que soit ce projet, ce ne serait qu'un rêve si nous devions nous contenter de nos ressources locales; mais j'ai dû forcément compter sur la charité d'autrui. A la vérité, je n'avais pas la pensée de la provoquer cette charité, je la savais si prévenante que je m'étais proposé de la laisser suivre son essor.

à suivre

LETTRE D'UN COLONISATEUR DE L'OUEST.

(suite et fin.)

Le pays est dédié à Marie par les premiers qui l'ont choisi. Dans le courant d'avril prochain, dès mon retour, nous nous retrouverons nombreux sur ces plateaux, pour y continuer notre culte à l'auguste Mère de Dieu. Grâce à de hautes protections, nous espérons avoir bientôt le bureau de poste; tandis que d'honnêtes Canadiens et Français se mettront amicalement à la disposition des arrivants, pour leur rendre tous les services possibles aux meilleures conditions. Les Méritis m'ont bien indiqué d'autres plateaux plus éloignés; ce sera pour l'été prochain, si je le puis. En attendant, nous nous séparons, chacun allant où son inclination le pousse. M. le comte de Couesbouc, MM. Louis, André, Jeoffroy, Dayon, Pierre, Bétiot, etc. vers la plaine des Cyprès, que les Anglais de là-bas appellent déjà *Little France*, les autres, à la suite de MM. Biron et Ledoux, par le chemin opposé. Pour moi, sentant le besoin d'un peu de repos, je me retire à la maison où je constate qu'on peut obtenir en nos prairies des récoltes étonnantes, sur premier labour, et où j'indique les nouvelles places à ceux qui pourront parvenir jusqu'à moi dans notre colonie de la Vieille. La Vieille que j'ai si souvent nommée, c'est par elle que j'ai commencé, par elle que je vais finir, dussiez-vous rire de ma paroisse pour ses anciennes légendes.

VIII

Johnston Lake n'est qu'une autre usurpation dans l'histoire locale, ne revéiant, m'a-t-on dit, que des choses banales et seulement pour quelques initiés. Le vrai nom, c'était *le lac de la Vieille* (Old Wife's lake.) Remontons encore bien loin dans le temps des Sauvages. Tandis que sa tribu, Cris ou Sioux, je ne me rappelle plus bien, campait sur les bords du lac, une femme vénérée et redoutée comme Sorcière, l'épouse du Grand Chef, vint à mourir. Rien d'extraordinaire jusque là, il paraît que cet accident arrive à tout le monde. Mais voici l'extraordinaire: Elle fut enterrée avec grande pompe dans une île du lac, suivant les rites et les coutumes sauvages, assise, ses *agres* de manège en main, à trois pieds sous terre et, croyez bien la chose, tout enterrée qu'elle était, continua solennellement ses prophéties. A la veille d'une guerre, les Sauvages venaient en file s'agenouiller sur les bords du lac, et les yeux fixés dans la direction du tombeau priaient

et écoutaient, l'oreille attentivè. Alors une voix sortait de l'île mortuaire et peu à peu dominait le bruit de la vague: c'était la voix de la vieille sorcière. Si elle *braillait*, les pauvres Sauvages n'avaient plus qu'à éviter les rencontres; leur défaite était certaine, mais, si au contraire la voix chantait gaïement des strophes guerrières, ils étaient sûrs de la victoire. Et voilà pourquoi ils appelaient ce lac: *Old Wife's Lake* et *Old Wife's River* le cours d'eau qui l'alimente. Enfin comme ce cours d'eau passe dans notre première colonie, on appelle encore communément celle-ci: *La plaine de la Vieille*.

RECOMPENSE BIEN GAGNÉE.

Vous n'avez pas d'idée du plaisir qu'éprouve le ligueur de tempérance lorsqu'il peut se dire: Voilà un homme qui me doit sa régénération! D'un ivrogne j'ai fait un sobre, un tempérant. Et quand cet homme a une femme, des enfants, qu'il privait souvent des choses nécessaires à la vie, la joie, tout naturellement, est plus grande! Qu'elles doivent être ardentes et efficaces auprès du Tout-Puissant les prières des mères et des enfants des buveurs régénérés pour leurs bienfaiteurs, pour ceux qui ont arrêté sur le bord de la ruine les êtres qui leur sont chers!

Ecoutez ce qu'écrivait le grand-vicaire Mailloux, il y a déjà quarante ans:

“ Je passais un jour dans un village, où j'avais distribué des croix, il y avait environ dix-huit mois, lorsque je vis un homme sortir de sa maison et s'avancer vers moi le bonheur sur la figure. Puis, tendant sa main droite vers moi: “ Permettez-moi de vous donner la main ”, me dit-il, les larmes dans les yeux, “ j'étais un malheureux, qui ai fait souffrir de toute manière ma femme et mes pauvres enfants! ” Il s'arrêta pour pleurer....Puis, reprenant avec une voix suppliante: “ Accordez-moi donc le bonheur d'entrer dans ma maison. ” J'y entrai. Il me présenta sa femme et ses petits enfants, qui portaient sur leurs visages la marque de la joie la plus expansive. Le père continuait de pleurer. Lorsque tout à coup jetant ses regards sur sa croix, il s'écria: “ Voilà ma libératrice! Ma pauvre femme, mes petits enfants ont pleuré bien longtemps des mauvais traitements que je leur faisais endurer, des privations, de la faim, des haillons que mes infâmes débauches leur imposaient! ” Il voulait continuer, lorsque sa femme, se jetant dans ses bras, l'arrêta pour lui dire: “ Tout est oublié, mon mari, nous sommes aujourd'hui dans l'aisance, dans la joie, dans un incomparable bonheur! ” Et c'était vrai. La femme et les enfants étaient bien vêtus, mangeaient de bons repas, ils avaient vu finir tous leurs malheurs par l'entrée de la croix de tempérance dans la famille! Je sortis heureux de cette maison, le cœur fortifié, l'âme rafraîchie et animé d'un nouveau courage pour continuer ma mission de tempérance. ”

La joie qu'éprouvent les femmes de ces buveurs convertis se manifeste quelquefois d'une façon bien simple mais bien touchante. C'est ainsi que le fondateur d'une petite Société de Tempérance recevait, dans les premiers jours de janvier, une grande photographie de la famille d'un des membres de la Société, avec la note suivante, écrite de la main de sa femme :

" Depuis 17 ans que nous sommes mariés, c'est la première fois que mon mari commence l'année avec moi. Jusqu'alors, du 31 décembre au 1er ou 2 janvier, il ne cessait de boire. L'année dernière, il est heureusement entré dans la Société de Tempérance. Dès lors, il est tout autre; il ne boit plus et nous avons passé le nouvel an ensemble. Aussi, pour constater notre joie d'être réunis ce jour-là, nous avons été nous faire photographier en famille. Nous vous prions, comme fondateur de la société à laquelle nous devons ce bonheur, d'accepter un exemplaire de cette photographie ! "

Ces témoignages si naïfs font du bien au cœur de ceux qui les reçoivent ! Mettez-vous en mesure de les mériter et vous m'en donnerez des nouvelles.

R. G. P.

LA BONTE DE PIE X.

— Mgr Vincent Tarozzi, directeur spirituel du collège pontifical léonien à Rome, avait demandé au Saint-Père une indulgence de trois cents jours, applicable aux âmes du Purgatoire, pour les élèves des séminaires ou autres collèges ecclésiastiques où l'on prépare aux ordres sacrés, lorsqu'en prenant leur surplis, ils feraient leur signe de croix, et réciteraient la prière : "*Indue me, Domine, novum hominem, qui secundum Deum creatus est in justitia et sanctitate veritatis. Amen.*"

Sa Sainteté Pie X, en exauçant cette demande, le 1er décembre 1907, a daigné en étendre les termes à tous les clercs ayant reçu un ordre quelconque. Par conséquent tous les prêtres qui, après avoir fait le signe de la croix, prendront le surplis en récitant la prière *Indue me* gagneront trois cents jours d'indulgence. Pour profiter de cette faveur il n'est pas nécessaire, aux termes du rescrit, que les jeunes gens aient réellement reçu la tonsure, il suffit qu'ils soient élevés *in spem Ecclesiae*, c'est-à-dire se destinent à l'état ecclésiastique. Les élèves des petits séminaires ou manécanteries peuvent donc la gagner quand ils revêtent le costume clérical : non pas sans doute un costume de fantaisie, mais la soutane et le surplis semblables à ceux des clercs déjà initiés par l'ordination.

L' ELECTRICITE DANS LES EGLISES

La congrégation des Rites vient de prendre plusieurs décisions intéressantes relativement à l'usage de l'électricité dans les églises.

Le *Figaro* dit que la lumière électrique est formellement exclue de l'autel, comme ne répondant point au symbolisme traditionnel, consacré par la liturgie.

Toutefois, il est permis de "substituer, dans les lustres qui pendent de la voute, des bougies électriques aux chandelles de cire." La raison de cette tolérance, c'est qu'il ne s'agit là que d'éclairage. Et d'ailleurs la congrégation demande que l'on n'éclaire de la sorte les églises qu'avec beaucoup de modération.

Enfin, un archevêque mexicain ayant désiré savoir si l'on avait licence d'entourer les statues ou images de lampes électriques "de manière à former une couronne de lumière autour de la tête, la lune sous les pieds, des rayons de soleil par côté, ou figurer avec des langues de feu au dessus de la tête des apôtres," la congrégation des Rites déclare s'en remettre à la prudence des évêques diocésains.

DING ! DANG ! DONG !

S. G. Mgr l'archevêque écrit du Havre qu'il a eu une heureuse traversée. Le grand air de la mer lui aurait déjà fait du bien. "Tout va très bien; on dit que je prends des couleurs et de l'embonpoint." Puisse l'air des Vosges, qu'il respire en ce moment, compléter la guérison de notre bien-aimé archevêque !

— Le R. P. Bonald, o. m. i., missionnaire à Cross Lake, est parti en France pour refaire sa santé délabrée par les privations et les misères de tous genres endurées dans ses missions sauvages du lac Manitoba. Puisse l'air du pays natal procurer au bon Père missionnaire un regain de vigueur pour lui permettre de revenir à ses missions, si chères à son cœur d'apôtre.

— Le R. P. Jean-Marie Chouteaux, abbé mitré du monastère de Bellefontaine, France, est au monastère des religieux de son ordre, les RR. PP. Trappistes, à St-Norbert, depuis le commencement de juin.

— Mardi, le 16 juin, à la cathédrale, 90 enfants, garçons et filles, se sont approchés de la sainte table pour la première fois. Outre les parents de ces heureux enfants, une foule de personnes ont assisté à cette fête toujours si touchante et qui réveille dans l'âme tant de pieux et lointains souvenirs. Toute l'assistance a pris part au banquet Eucharistique de ce jour. Quel beau et consolant spectacle qu'un banquet de la sorte !